

La réduction des risques de catastrophe et le marqueur de la politique de RRC en bref

Le présent document vise à fournir des informations sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) et un mode d'emploi du marqueur de la politique de RRC (policy marker DRR). À cette fin, le document :

1. présente la référence au niveau international, le « Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe » ;
2. définit comment la DDC comprend la RRC et la prend en compte ;
3. fournit un mode d'emploi du marqueur de la politique RRC.



SENDAI FRAMEWORK FOR DISASTER RISK REDUCTION 2015-2030

1. Le Cadre d'action de Sendai

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été ratifié par les Nations Unies et adopté en mars 2015.

Portée et objectifs

Le cadre d'action s'applique aux risques de catastrophes à petite et grande échelle, fréquentes ou peu fréquentes, soudaines ou graduelles, causées par des aléas naturels ou liés à l'activité humaine, ainsi que par des aléas environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à guider la gestion multi-aléas des risques de catastrophe dans le cadre du développement à tous les niveaux, ainsi qu'à travers les différents secteurs et au sein de chacun de ceux-ci.

Objectif principal

Prévenir la création de nouveaux risques et réduire les risques de catastrophe existants à travers la mise en œuvre de mesures économiques, structurelles, légales, sociales, de santé publique, culturelles, éducatives, environnementales, technologiques, politiques et institutionnelles intégrées et inclusives, qui **préviennent et réduisent l'exposition aux aléas et la vulnérabilité face aux catastrophes, améliorent la préparation à l'intervention et au relèvement, et renforcent par conséquent la résilience.**

Quatre priorités d'action

Priorité 1: Comprendre les risques de catastrophe



Priorité 2: Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer



Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience



Priorité 4: Améliorer la préparation pour une intervention efficace et pour « Faire et reconstruire mieux »



Résultat escompté

Le résultat escompté est « réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et de santé publique, ainsi qu'au niveau des actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ».

Sept objectifs mondiaux à atteindre d'ici à 2030

Réduire nettement

- la mortalité due aux catastrophes au niveau mondial;
- le nombre de personnes touchées par des catastrophes dans le monde;
- les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut;
- la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles

Augmenter nettement

- le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020;
- la coopération internationale avec les pays en développement;
- la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multi-aléas et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe



Le **Cadre d'action de Sendai** et les **Objectifs de développement durable (ODD)** des Nations Unies ont plusieurs objectifs communs. Pour la DDC, le cadre d'action de Sendai est important dans la mesure où il contribue à la réalisation de l'ensemble des ODD repris dans la **stratégie de coopération internationale 2021-2024**.

Afin de faciliter la définition d'objectifs, la gestion axée sur les résultats, le suivi des projets et l'apprentissage thématique, la DDC a développé cinq indicateurs de référence thématiques (Thematic Reference Indicators, TRI) pour la RRC, alignés avec les objectifs du cadre d'action de Sendai et les ODD.

[Plus de détails sur les indicateurs de référence thématiques](#)

2. La réduction des risques de catastrophe à la DDC

Les activités de la DDC en matière de RRC promeuvent l'objectif principal et les objectifs mondiaux du Cadre d'action de Sendai. Mais sa définition actuelle¹ de la RRC n'est pas aussi large que celle de ce dernier.

La RRC telle que l'entend actuellement la DDC

Une catastrophe est une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des dommages généralisés à la vie humaine, aux biens, à l'économie ou à l'environnement auxquels la communauté ou la société affectée n'est pas en mesure de faire face par ses propres moyens.

Risque de catastrophe = aléa X exposition X vulnérabilité

Types d'aléas pris en compte en RRC à la DDC

Groupe d'aléas	Principaux événements
Géophysiques	<ul style="list-style-type: none"> Séisme (p.ex. tremblement de terre, tsunami) Mouvement de terrain (sec, p. ex. chute de pierres, glissement de terrain) Activité volcanique
Météorologiques	<ul style="list-style-type: none"> Tempête Cyclone tropical Températures extrêmes
Hydrologiques	<ul style="list-style-type: none"> Inondation Glissement de terrain, coulée de boue, avalanche Action de vagues
Climatologiques	<ul style="list-style-type: none"> Sécheresse Vidage brutale de lac glaciaire Feux de forêt
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> Dégradation du sol Déforestation Perte de biodiversité Salinisation Élévation du niveau de la mer
Technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Aléas technologiques causés par ou causant des aléas naturels mentionnés ci-dessus (p. ex. rupture de barrage ou panne d'électricité)

Types d'aléas NON pris en compte en RRC à la DDC selon les directives actuelles

Groupe d'aléas	Principaux événements
Biologiques ²	<ul style="list-style-type: none"> Maladies humaines ou animales Infestation par des insectes (p. ex. criquets)
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Pollution physique et chimique de l'air, de l'eau et du sol
Technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Aléas technologiques NON causés par ou NE causant PAS les aléas naturels mentionnés ci-dessus, tels que: <ul style="list-style-type: none"> Pollution industrielle Radiations nucléaires Déchets toxiques Accident de transport Explosion d'usine Fuites de produits chimiques
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Menaces politiques Criminalité Terrorisme Cyberattaque Conflit armé Autres menaces sociales
Extraterrestres	<ul style="list-style-type: none"> Impact (p. ex. Météorite, astéroïde) Météorologie spatiale (p. ex. tempête géomagnétique)

¹ Les directives de la DDC sur la RRC seront révisées en 2020-2021.

² Ce groupe d'aléas n'est en principe pas couvert par les programmes de RRC de la DDC mais pourrait être pris en considération dans des circonstances particulières

Un **aléa** est un processus, un phénomène ou une activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des préjudices corporels, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. La DDC traite de différents types d'aléas dans ses programmes et ses projets humanitaires et de développement. Mais elle ne les prend pas tous en considération dans ses directives sur la RRC.

L'**exposition** et la **vulnérabilité** dues principalement à l'accroissement de la population, à l'urbanisation sauvage, à la dégradation de l'environnement et à l'aggravation de la pauvreté devraient continuer à augmenter si elles ne sont pas traitées convenablement, encore accentuées par les effets du changement climatique.

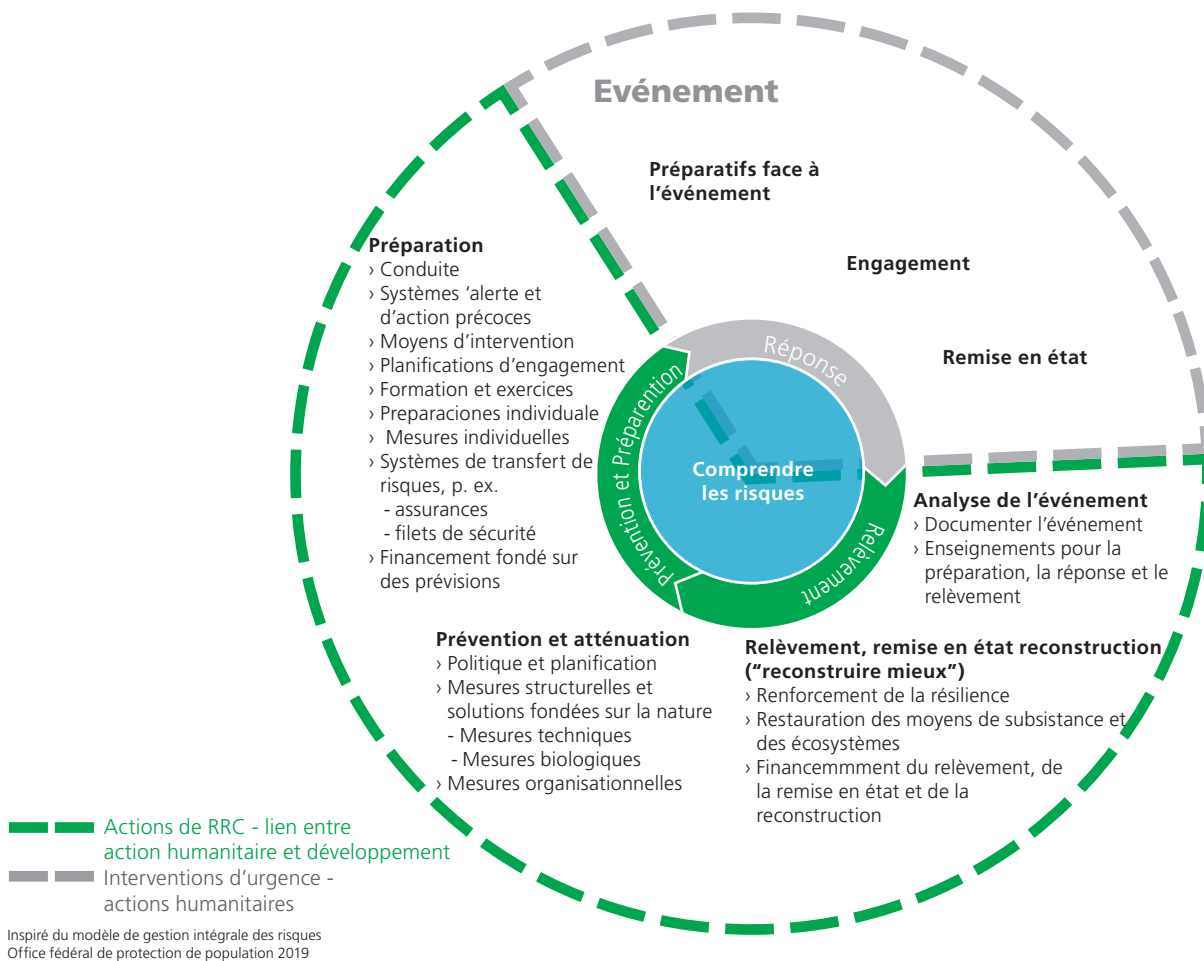
La **RRC** consiste à évaluer l'ensemble des facteurs de risque de catastrophe et à les gérer en réduisant l'aléa, l'exposition ou la vulnérabilité des personnes et des biens. Selon la terminologie internationale, la RRC est l'objectif de la politique (ou le résultat) de la gestion des risques de catastrophe (du processus de gestion des risques). La gestion des risques de catastrophe désigne la mise en œuvre des politiques et des stratégies de RRC afin de prévenir les nouveaux risques de catastrophe, de réduire les risques existants et de gérer les risques résiduels, objectifs qui contribuent tous trois à renforcer la résilience et, partant, à réaliser les objectifs de développement durable.

L'approche de la DDC en matière de RRC repose sur trois lignes d'action :

1. la mise en œuvre de programmes spécifiques de RRC,
2. la prise en considération de la RRC au sein de la DDC et intégration systématique de ce sujet dans les programmes et projets qui le justifient, et
3. l'exercice d'une influence sur le système international de politique en matière de RRC et ses institutions.

Au sein de ces trois lignes d'action, les activités de la DDC peuvent revêtir différentes formes : développement institutionnel et politique, assistance technique à la mise en œuvre, développement des capacités, formation, sensibilisation, etc., mais toutes sont fondées sur l'évaluation des risques et s'inscrivent dans le cycle de gestion intégrale des risques (cf. p. 4).

Actions de RRC au sein du cycle de gestion intégrale des risques



Comprendre les risques

L'évaluation des risques est fondamentale pour l'élaboration d'un projet. Il est important de **connaître les risques** ! Différents outils peuvent vous aider pour l'évaluation multi-aléas des risques :

[CEDRIG](#)

[Directives de la DDC sur la réduction des risques de catastrophe](#)³

Exemples de mesures mises en œuvre dans le cadre de la RRC

Exemples de mesures de prévention et d'atténuation

- › Politique et planification : par exemple, stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe, règlements de construction, sécurité incendie, affectation des sols et aménagement du territoire (affectation des sols fondée sur des cartes des zones à risques, gestion durable des sols, etc.)
- › Mesures techniques : par exemple, génie parasismique, ouvrages de protection contre les crues, structures de déviation, limitation de l'évaporation de l'eau dans les champs, perturbation mécanique minimale des sols, réservoirs d'eau, etc.
- › Mesures biologiques : par exemple, reforestation, gestion des forêts protectrices, protection des sols contre l'érosion, plantes résistantes à la sécheresse, restauration et préservation des mangroves, agroforesterie, etc.
- › Mesures organisationnelles : par exemple, interdiction temporaire des feux ouverts, fermeture de routes, évacuation de logements, programmes de sensibilisation du public, etc.

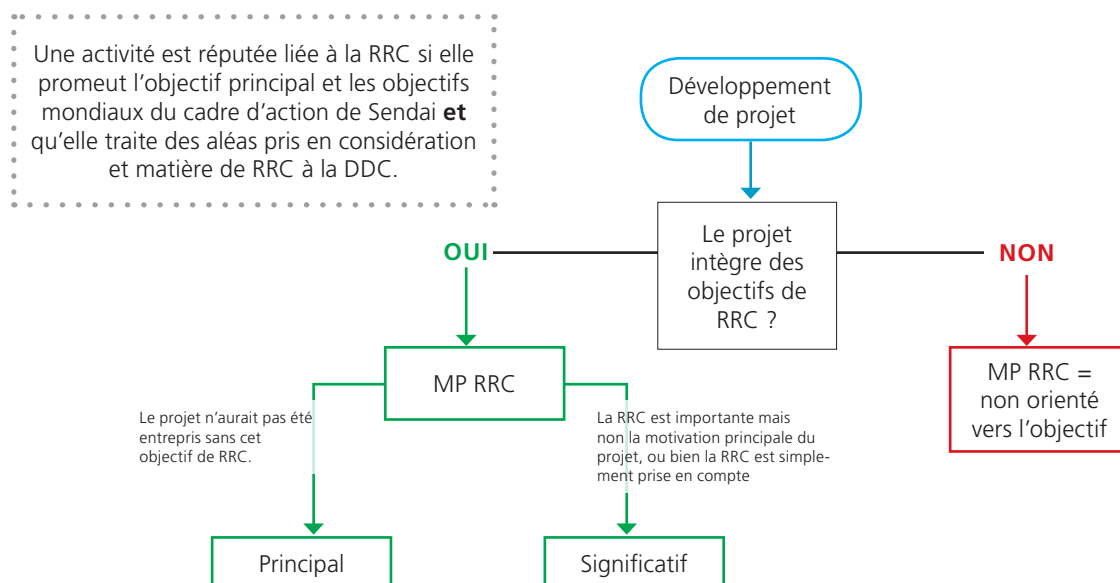
Sources de financement potentielles du relèvement, de la remise en état et de la reconstruction

- › Polices d'assurance existantes, réserves propres, prêts, fonds spécifiques, etc.

³ Les directives en matière de RRC comprennent une liste d'outils et de documents de référence.

3. Le marqueur de la politique de réduction des risques de catastrophe (MP RRC)

La Suisse s'est engagée à mettre en œuvre le Cadre d'action de Sendai et à rendre compte du degré de réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, nous utilisons le marqueur de la politique RRC.



Critères d'éligibilité pour le marqueur de la politique RRC (principal ou significatif):

- › Les objectifs sont explicitement mis en avant dans la documentation du projet.
 - › L'activité contribue:
 - à prévenir les nouveaux risques de catastrophe, et/ou
 - à réduire les risques de catastrophe existants, et/ou
 - à renforcer la résilience
- en prenant des mesures intégrées et inclusives dans les domaines économique, structurel, juridique, social, culturel, environnemental, technologique, politique et institutionnel et **dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui permettent d'éviter l'exposition aux aléas ou de réduire la vulnérabilité** aux catastrophes, améliorent la préparation à l'intervention et aux activités de relèvement, dans le but explicite d'accroître la sécurité humaine, le bien-être, la qualité de vie, la résilience et le développement durable.

Remarque : les activités liées aux interventions d'urgence ne relèvent pas du MP RRC.

Information complémentaire:

Réduction des risques de catastrophe:

[Shareweb du réseau RRC](#)

[Directives de la DDC sur la réduction des risques de catastrophe UNDRR](#)

[Terminologie de la RRC](#)

[Mettre en oeuvre le cadre d'action de Sendai pour réaliser les](#)

[ODD](#)

Marqueurs politiques:

[Manuel des caractéristiques SAP](#) et

[FAQs on Policy Markers](#)

Contact:

[Équipe RRC](#)